

Programme de la formation

Remise à niveau SSIAP3 - Chef de service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

1-Objectifs

A l'issue de la formation, l'agent SSIAP3 pourra gérer efficacement un service de sécurité incendie, sera capable de conseiller le chef d'établissement dans toutes les décisions relatives à la sécurité incendie.

2-Prérequis

Titulaire du diplôme SSIAP3 depuis plus de trois ans ou des diplômes ERP et IGH niveau 3.

Secourisme en cours de validité.

3-Contenu de formation

1ère partie : Les documents administratifs (3 heures)

Connaître et mettre à jour les documents administratifs.

- Connaître et mettre à jour les documents administratifs

Les obligations en matière d'affichage, Élaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN13), Suivi et planification des contrôles réglementaires, Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (Registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc.), Élaboration de consignes, Rédaction d'un plan de prévention.

2ème partie : Les commissions de sécurité (3 heures)

Connaitre la composition et le rôle des commissions de sécurité.

- Connaitre la composition et le rôle des commissions de sécurité

Composition des commissions de sécurité, Rôle des commissions de sécurité, Missions des commissions de sécurité, Documents à transmettre (notice de sécurité, etc..) ou à tenir à disposition (registre de sécurité). Exercice de préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission de sécurité (mise en situation).

3ème partie : Règlementation (7 heures)

Évolution des textes réglementaires.

- Évolution des textes réglementaires

Évolution de la réglementation en matière de la prévention (nouveaux textes, etc...). Accessibilité du public. Règlement de sécurité dans les ERP (dispositions générales, dispositions particulières et spéciales), Règlement de sécurité dans les IGH, Rappel des textes sur les moyens de secours, Rappel sur le code du travail, Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP, Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

4ème partie : Notions de droits civil et pénal (2 heures)

Les codes civil et pénal.

- Les codes civil et pénal

La délégation de pouvoir et la délégation de signature, La responsabilité civile et la responsabilité pénale, Le délit de mise en danger d'autrui.

5ème partie : Fonction maintenance (2 heures)

Fonction maintenance.

- Fonction maintenance.

Contextes des obligations réglementaires, Aspects juridiques : - Les contrats avec obligation de moyens, - Les contrats avec obligation de résultat. Différents types de contrats : - Le contrat de types "prédictifs", - Le contrat de types

"préventifs", - Le contrat de types "correctifs" ou "curatifs". Normalisation. Analyse critique et appréciation d'un rapport "coût-efficacité-service" d'un contrat.

6ème partie : Étude de cas (3 heures)

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant.

- **Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant**

Rappel de la méthode, Lecture de plan, Rappel de la notion de volumes, Exercices de lecture de plans, de descriptions du projet et recherches d'anomalies, Rédaction d'une notice de sécurité.

7ème partie : L'accessibilité des personnes handicapées (2 heures)

Les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés.

- **Les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés**

Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application, Les dispositions réglementaires : - Les commissions accessibilité, - Les exigences réglementaires générales, - Les exigences dimensionnelles et qualitatives, - L'autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier), - La visite, - La réception par commission d'accessibilité.

8ème partie : Analyse des risques (5 heures)

Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels, Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux.

- **Analyse des risques**

L'évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens), Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs, Le document technique amiante (DTA), Le plan de prévention, L'évaluation des risques de travaux par points chauds, Étude d'un cas pratique.

9ème partie : Moyens de secours (2 heures)

Moyens de secours.

- **Moyens de secours.**

Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours, Agents extincteurs, SSI, Moyens d'extinction Dispositions visant à faciliter l'accès des secours, Connaître et savoir exploiter un SSI.

10ème partie : Organisation d'un service de sécurité incendie (6 heures)

Gestion du personnel et des moyens du service.

- **Gestion du personnel et des moyens du service**

Organisation du service - service intégré, externalisé, mixte - notions de personnels prestataires, de personnels intérimaires - notions de délit de marchandage Recrutement : élaboration d'une fiche de poste - le profil professionnel - les qualités humaines nécessaires - le niveau des connaissances professionnelles indispensables requises Missions - conformément à l'article MS 46 et au présent arrêté - conformément à l'article GH 62

4-Modalités et moyens pédagogiques

Chaque stagiaire se verra confier à l'ouverture de stage, un fascicule pédagogique à jour des dernières modifications réglementaires comportant les modules de formation.

Des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés au cours de la formation avec mises en situation réelles et exercices sur feu réel (manipulation extincteurs, RIA...).

Des QCM informatiques avec télécommande seront réalisés régulièrement afin d'évaluer les connaissances théoriques du stagiaire.

Des vidéos sur l'incendie et sur les ERP et IGH seront projetées aux stagiaires afin de synthétiser les modules évoqués durant la formation.

5-Examen